

Aix en Provence, le 02 FEV. 2006

LE VICE-PRESIDENT DELEGUE

JEAN CHORRO

Monsieur **Philippe MARZOLF**
PRESIDENT DE LA COMMISSION PARTICULIERE
DU DEBAT PUBLIC
26 boulevard Saint-Roch
84000 AVIGNON

RECU le

06 FEV. 2006

Objet : Débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien

Monsieur le Président,

C'est avec quelque retard que votre correspondance du 14 décembre dernier m'est parvenue et je m'empresse donc de vous apporter les éléments de réponse attendus par l'intermédiaire du questionnaire ci-joint en retour.

Vous voudrez bien prendre acte de la volonté de la Communauté du Pays d'Aix de se positionner comme acteur du débat que vous devez prochainement organiser. L'échelon intercommunal nous semble en effet le plus pertinent pour aborder la question de la mobilité des personnes et des marchandises.

Dans ce cadre, Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Président de la Communauté du Pays d'Aix, m'a demandé en ma qualité de Vice-Président chargé des Déplacements, Transports et Infrastructures, de la représenter.

Pour tout point de détail ou d'organisation, Jean-Philippe PENICAUT, Chargé de Mission pour les Grands Projets, Domaine Déplacements, Transports, Infrastructures - tél. 04.42.91.59.55, fax 04.42.91.49.14 courriel : jppenicaut@agglo-paysdaix.fr, se tient à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures. *et les vôtres*

avec plaisir

Jean CHORRO
Vice-Président Délégué

PROPOSITIONS DES ACTEURS POUR LA PREPARATION DU DÉBAT PUBLIC SUR LA POLITIQUE DES TRANSPORTS DANS LA VALLÉE DU RHÔNE ET L'ARC LANGUEDOCIEN

06 FEV 2006

Afin de préparer le débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien, en concertation et au plus près des demandes des acteurs concernés, la Commission particulière du débat public (CPDP), en charge de son organisation, sollicite vos propositions. Nous nous sommes fixé comme objectifs d'une part de diffuser le plus largement possible une information complète, claire et adaptée à tous les publics, et d'autre part de permettre au plus grand nombre de citoyens de s'exprimer. C'est précisément sur les moyens d'atteindre ces deux objectifs que nous attendons vos suggestions.

- Organisme: **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX**
- Nom et prénom du représentant: **Maryse JOISSAINS MASINI**
- Fonction: **Président, Maire d'Aix en Provence, Député des Bouches du Rhône**
- Coordonnées: **Hôtel de Boadès CS 40868 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1**
- Personne à contacter pour le suivi de ce dossier :

Jean-Philippe PENICAUT, Chargé de Mission pour les Grands Projets, Domaine Déplacements, Transports, Infrastructures - tél. 04 42 91 59 55, fax 04 42 91 49 14 courriel : jppenicaut@agglo-paysdaix.fr

- Vos attentes et vos objectifs dans ce débat :

La vallée du Rhône et l'Arc languedocien sont les deux corridors majeurs d'entrée vers notre territoire. Les conditions de déplacement sur les infrastructures existantes ou à créer sont donc déterminantes pour notre avenir. En conséquence, nous devons participer à la définition des moyens garantissant la fluidité des déplacements et transports de demain.

A une échelle plus locale, la Région PACA et notamment l'aire métropolitaine Aix-Marseille, souffrent d'un important déficit en infrastructures de déplacements. En particulier, dans le domaine ferroviaire, le maintien de la mobilité, indispensable à l'essor de notre région, demande un investissement en études et création d'infrastructures sans précédent.

D'autres projets sont régulièrement évoqués : le contournement autoroutier d'Aix en Provence, le désenclavement de la haute vallée de la Durance, les jonctions ferroviaires vers l'Italie par le Montgenèvre, etc...

Les politiques d'aménagement du territoire, le choix des sites de développement de l'habitat et l'essor de l'économie locale dépendent des grandes orientations relatives aux transports des personnes et des biens.

Nous attendons donc de ce débat, dans un premier temps, une tribune pour faire connaître nos attentes et, dans un deuxième temps, la définition d'une trame sur lequel nous pourrions « caler » nos politiques territoriales à l'échelle de 2020.

- Quelles problématiques et thématiques doivent selon vous être abordées au cours de ce débat ?

Trois thèmes nous paraissent particulièrement intéressants à aborder :

- o *La pertinence du développement du transport ferroviaire, voyageurs et fret, grandes lignes et TER, au regard du transfert modal susceptible d'être induit.*
- o *L'opportunité, en réponse à la saturation de la vallée du Rhône et à l'enclavement de la vallée de la Durance, de développer les infrastructures de transports routières et/ou ferrées dans le corridor Lyon-Grenoble-Gap-Aix-Marseille.*
- o *Les conséquences d'une éventuelle augmentation de capacité des autoroutes A7 et A9 sur les trafics et le réseau routier de l'aire Métropolitaine Aix-Marseille*

- Que doit contenir le dossier d'information soumis au débat pour qu'il soit complet et compréhensible pour tous ?

Le document « Vallée du Rhône et Arc languedocien – Eléments de réflexion pour un dialogue sur la politique des transports » édité en septembre 2004 par le Ministère de l'Équipement constitue une base intéressante, sous réserve d'une nécessaire actualisation (LGV Paca, ITER, A51, ...).

Il devra également être complété par un éclairage sur le transport aérien et la place à donner aux grands aéroports régionaux.

- Quels outils d'information du public préconisez-vous ainsi que leurs modes de diffusion ?

Compte-tenu de l'étendue des territoires concernés, le recours à des émissions d'information sur les chaînes nationales et régionales de télévision paraît s'imposer.

Après la télévision, Internet est à l'évidence le meilleur support de diffusion de documents détaillés de diagnostic et prospective.

Afin d'atteindre un public le plus large, peu au fait des questions de déplacements, des documents de sensibilisation aux grandes problématiques des transports et d'aménagement du territoire pour le quart sud est de la France, devront être mis en ligne et diffusés sur support papier.

- Comment pouvez-vous nous aider à la diffusion de ces outils ? Notamment, pouvez-vous envisager de nous consacrer un espace d'expression dans le support de votre institution ou de distribuer directement un document de la CPDP ?

La Communauté du Pays d'Aix dispose d'un magazine trimestriel (Pays d'Aix Magazine) dans lequel elle peut, comme c'est le cas pour I.T.E.R, consacrer plusieurs pages à un débat public.

- Selon vous, quels sont les moyens d'expression et de participation du public à mettre en place ? Où doivent se dérouler les réunions publiques compte-tenu de l'étendue géographique du champ du débat? A quel(s) horaire(s) et quel(s) jour(s) de la semaine ?

L'étendue géographique constituera une difficulté qui ne pourra être contournée que par le recours aux grands médias (télévision, radios, Internet) afin de permettre un suivi en direct des séances publiques.

Outre cette large diffusion des débats, il faudra trouver un mode d'intervention du public (courriels, répondants, interventions directes via un central téléphonique, etc.).

Il s'agira en effet d'éviter de morceler le débat en autant de régions aux d'intérêts divergents que de sites retenus pour les réunions publiques.

Dans ce contexte, les lieux de débat pourront être limités aux principales métropoles et les séances publiques organisées aux heures de grande écoute.

- Quels seront à priori vos besoins en information, études, outils de communication de proximité... ?

Outre les éléments de diagnostic les plus précis possibles sur les déplacements et les flux de marchandises, un tel débat nécessite de disposer d'une cartographie des projets susceptibles d'intervenir dans les conditions de déplacements des prochaines décennies, y compris ceux n'ayant pas fait l'objet de décision.

- Quelles autres suggestions pouvez-vous nous faire pour l'organisation générale de ce débat, afin qu'il suscite le maximum de participation ?

Les Régions, les Départements et les grands Etablissements Publics de Coopération Intercommunale prennent une part croissante dans la planification et le financement des grandes infrastructures de déplacement.

Un premier débat organisé entre l'Etat et ces entités territoriales permettraient de définir les scénarios de référence qui serviraient ensuite de base à la concertation publique.

En l'absence de tels scénarios, le caractère abstrait des discussions risque d'écartier du débat une grande majorité de la population.